



L'actu sociale !

La revue d'actualité sociale de Sud Matmut

Prévention de la pénibilité

DANS CE NUMÉRO :

Prévention de la pénibilité	1
A la Matmut Rouen reconnaissante	2
OFI	3
UGM Matmut/OCIANE	3
Contre la casse de l'inspection du travail	4

Salariés concernés :

Le compte est ouvert aux salariés du secteur privé ainsi qu'au personnel des personnes publiques employé dans les conditions du droit privé, à l'exception des salariés affiliés à un régime spécial de retraite comportant un dispositif de compensation de la pénibilité.

Alimentation et utilisation du compte :

Toute exposition à des risques professionnels déclenchant l'obligation d'établir une fiche de prévention de la pénibilité doit être déclaré par l'employeur à la caisse d'assurance vieillesse et ouvre droit à l'inscription de points sur le compte.

La caisse doit chaque année informer le salarié des points acquis au titre de l'année écoulée ainsi que des modalités de contestation. Elle met à sa disposition un service internet permettant de connaître le nombre de points sur le compte.

Le titulaire du compte peut utiliser ses points pour financer une formation, s'assurer un complément de rémunération en cas d'un passage à temps partiel ou partir plus tôt à la retraite. A cet effet, l'assuré peut demander, dès l'âge de 55 ans, la

liquidation des points en vue de bénéficier d'une majoration d'assurance retraite. En outre, les trimestres de majoration sont pris en compte pour le bénéfice d'une pension de retraite à taux plein ou de la retraite anticipée « carrières longues ».

Financement :

Le financement du compte repose sur deux nouvelles cotisations patronales recouvrées par les Urssaf :

L'une, due par tous les employeurs entrant dans le champ d'application du compte, égale à un pourcentage fixé par décret dans la limite de 0.2 % de la masse salariale.

L'autre due seulement par les employeurs exposant effectivement des salariés à des facteurs de pénibilité ; son taux, également fixé par décret, sera compris entre 0.3 et 0.8 % de la masse salariale pour les salariés exposés à un facteur de pénibilité et entre 0.6 et 1.6 % pour les salariés exposés à plusieurs facteurs.

Contrôle et contentieux :

Les organismes gestionnaires du compte peuvent procéder à des contrôles de l'ampleur de l'exposition aux facteurs de risques ainsi que de l'exhaustivité des données déclarées. Ils peuvent

notifier un redressement de points dans les cinq ans suivant l'année au titre de laquelle des points ont été ou auraient dû être inscrits.

En cas de déclaration inexacte, l'employeur est soumis à une régularisation de ses cotisations et peut faire l'objet d'une pénalité dans la limite de 50 % du plafond mensuel de la sécurité sociale, au titre de chaque salarié pour lequel l'inexactitude est constatée.

En cas de désaccord avec son employeur sur l'ampleur de son exposition à la pénibilité, le salarié peut saisir la caisse d'une réclamation relative à l'alimentation de son compte après avoir porté cette contestation devant l'employeur. Les litiges sont de la compétence du TASS.

L'action du salarié en vue de l'attribution de points est prescrite au bout de 3 ans suivant la fin de l'année au titre de laquelle des points ont été ou auraient dû être portés au compte.

Plus d'info sur notre site :

<http://solidaires-matmut.wifeo.com/la-prevention.php>

A la Matmut, Rouen reconnaissante !

Fin 2012, l'immobilier représentait près de 15 % des 3,9 milliards d'euros d'actifs de la mutuelle, dont une bonne partie localisée non loin du siège de Sotteville

Sauf recours devant les tribunaux, les appels d'offres pour les travaux du futur centre des congrès de Rouen devraient être lancés de façon imminente. Yvon Robert a, en effet, confirmé lors de ses vœux à la presse qu'il venait d'apposer sa signature au bas du permis de construire déposé par la Matmut. L'annonce a été assortie d'un sourire ravi de l'intéressé et de ce commentaire : « Nous avons la chance extraordinaire qu'une grande entreprise, à plus forte raison une entreprise mutualiste, juge bon d'avoir dans son capital, un équipement public ». Et Yvon Robert de rappeler les mésaventures de l'ancien commandeur de la ville de Tours, Jean Royer, précipité dans sa chute par le projet pharaonique de palais des congrès (construit par

J e a n N o u v e l) .

Vérification faite, la capitale tourangelle ploie encore sous les dettes du somptueux Vinci qui lui aura coûté 80 millions d'euros, dont 60 restent à rembourser vingt ans plus tard. Et encore oublie-t-on les subventions de fonctionnement.

Sur fonds propres

80 M€, c'est précisément la somme que Daniel Havis a prévu d'investir dans la transformation de l'ancienne école normale de garçons de la route de Neufchâtel avec l'aide de l'architecte Jean-Michel Wilmotte. Un investissement pris à 100 % sur les fonds propres de la Matmut qui confiera l'exploitation des lieux à quatre prestataires, un pour chacune des activités? : hôtel, spa, congrès et

restaurant (pour ce dernier, le patron du restaurant étoilé Gill sera aux fourneaux à l'ouverture en 2016).

Pour qui connaît le catholicisme du bouillant patron de la mutuelle, ce cadeau fait à Rouen ne constitue pas une surprise. Non seulement, la Matmut investit davantage dans l'immobilier que la plupart des assureurs, mais elle réserve la majorité de ses placements dans la pierre à la région qui l'a vu naître (cf ses nouveaux projets autour de l'immeuble Vauban dans le quartier Luciline). Fin 2012, l'immobilier représentait près de 15 % des 3,9 milliards d'euros d'actifs de la mutuelle, dont une bonne partie localisée non loin du siège de Sotteville.

C'est dire !

OFI, la filiale de gestion d'actifs de Matmut et de la Macif se réorganise

Le groupe OFI doit annoncer lundi la fusion de ses principales filiales. Deux dirigeants sont partis depuis 2 0 1 2 . Après presque deux ans de travaux, la filiale de gestion de la Matmut et de la Macif, le groupe OFI, va annoncer une réorganisation de ses structures lundi. Selon nos informations, l'idée est de fusionner ses

trois entités juridiques principales en une seule dans le courant de l'année prochaine. Ces structures sont OFI Mandats, qui gère environ 12 milliards d'euros et dont les mutuelles du Gema sont actionnaires directes; OFI Asset Management qui gère 16 milliards d'euros environ et Macif Gestion dont les encouragements tournent autour

de 27 à 28 milliards. La nomination la semaine dernière de Franck Dussoge à la direction de Macif Gestion, en plus de son poste actuel de président du directoire d'OFI Mandats, témoigne de ces rapprochements.

Ce lundi, le groupe OFI, qui vient tout juste de s'installer dans de nouveaux locaux, doit aussi

présenter un nouveau logo à ses clients. Le travail de réflexion a été rendu difficile par la valorisation des différentes entités du groupe auprès de ses actionnaires mutualistes. L'élaboration de la nouvelle stratégie n'a pas été aussi sans à coups. En mars 2012, le numéro deux Thierry Callault a ainsi quitté le groupe. Au printemps de cette année, ce fut au tour de Maxime du Chayla, nouveau numéro deux, d'être poussé vers la sortie. Entemps, le groupe a aussi écopé de sévères amendes de la part du gendarme boursier,

l'AMF, pour des faits remontant à 2008 et liés à la crise des subprimes et la faillite de Bernard Madoff aux Etats-Unis.

Dix sociétés de gestion, dix egos

Le groupe a commencé en 2012 un « processus de simplification et de recentrage » mis en œuvre par son directeur général Gérard Bourret. « Ofi c'est 10 sociétés de gestion et 10 egos », déclarait ainsi récemment le dirigeant dans une vidéo disponible sur Internet. Face à des revenus en baisse et des moyens

qui coûtent de plus en plus chers aux sociétés de gestion, il est nécessaire de s'unir et mutualiser le plus possible. « On veut pouvoir accueillir de nouveaux partenaires aussi. Nous avons eu une prise de participation avec Egamma (filiale de gestion d'actifs de MGEN, ndr) l'an dernier et cette participation mérite d'évoluer et de renforcer ce rapprochement en respectant les cultures de chaque entreprise et en essayant d'optimiser », poursuit-il. La perspective de simplification ne pourra en tout cas que réjouir ses clients.

« Ofi c'est 10 sociétés de gestion et 10 egos »

Matmut et Ociane étudient un partenariat en assurances de personnes et dommages

Les Conseils d'Administration d'OCIANE et de MATMUT ont décidé les 18 et 19 décembre 2013 d'étudier les conditions d'un partenariat en assurances de personnes et en IARD pour offrir à leurs adhérents, particuliers et entreprises, des offres de qualité et renforcer leur capacité de fidélisation et de développement.

Ce rapprochement devrait passer par la constitution d'une Union de groupe mutualiste (UGM) avant l'été 2014. Daniel Havis, PDG de Matmut, en serait le premier président et Mikel de Rezola, président d'Ociane, le vice-président.

L'UGM est une des formes que peut prendre un regroupement

de groupes mutualistes, à l'instar de la Société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam). Elle a pour principal objectif la coordination des activités de ses membres. Matmut est déjà, par ailleurs, membre de la Sgam Sferen, aux côtés de la Macif et la Maif.

En constituant une UGM, Matmut et Ociane espèrent « faciliter la mise en commun des moyens nécessaires au développement de leurs portefeuilles et de la multi-détention », précise le communiqué.

Elle doit également leur permettre, en matière de santé et prévoyance, d'organiser la convergence de leurs complémentaires santé avec de nouvelles offres dé-

diées aux TPE, alors que les salariés du privé bénéficieront d'ici 2016 d'une couverture complémentaire santé (assurance, mutuelle ou institution de prévoyance) financée en partie par leur employeur.

Matmut compte actuellement quelque 3 millions de sociétaires ET PLUS DE 6.5 millions de contrats d'assurance gérés au 31 décembre 2012. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 1.8 milliard d'euros en 2012 et emploie plus de 5 500 personnes.

La mutuelle Ociane, spécialisée dans le domaine des assurances de personnes, est présente dans 8 départements du sud-ouest,

recouvrant la région Aquitaine, ainsi que les Charentes et les Hautes-Pyrénées. OCIANE assure 410.000 adhérents, particuliers et entreprises, et développe son activité avec 410 collaborateurs, 46

agences et une plateforme téléphonique de 50 collaborateurs. Avec un chiffre d'affaires de 204 millions d'euros en 2012, OCIANE se situe parmi les grands intervenants du secteur la complémentaire santé, elle est membre de la

FNMF. Elle est membre de l'Alliance Mutualiste MUTEX et comme la Matmut, actionnaire de la SA MUTEX.

Contre la casse de l'inspection du travail



L'intersyndicale SUD-CGT-SNUTEFI/FSU du Ministère du travail appelle à un meeting national contre la casse des services de l'inspection du travail le lundi 27 janvier 2014 à partir de 17h30 à la Bourse du travail à Paris, 29 boulevard du Temple, salle Hénaff.

Les plans sociaux s'accroissent. Les CDD, l'intérim et les temps partiels se développent. Les pressions sur les conditions de travail et la sécurité s'intensifient. Les salarié-e-s voient leur repos dominical supprimé, des salaires non payés, leur travail non déclaré, des licenciements injustifiés et sans procédure. Les représentants du personnel subissent des entraves à leurs fonctions, la discrimination syndicale.

Sur tous ces abus quotidiens au travail, l'inspection du travail renseigne, contrôle le respect par les employeurs du code du travail. Elle est un outil pour les salarié-es, et notamment pour celles et ceux qui travaillent dans les petites entreprises, pour faire respecter leurs droits.

Le Ministre du Travail, Michel Sapin, a décidé d'engager une «réforme» du système d'inspection du travail, depuis une année. Cette réorganisation des services a pour

conséquence de diminuer les effectifs d'agents au contact des salariés ou en situation de contrôle. Dès cette année, c'est près de 10 % de postes d'agents de contrôle généralistes qui vont être supprimés à l'échelon national. Moins d'agents de contrôle, cela veut dire moins de possibilités de recevoir les salariés et leurs représentants du personnel et de faire des contrôles à leur demande.

De plus, par l'introduction d'échelons hiérarchiques supplémentaires, dotés de pouvoirs nouveaux, et le renforcement du contrôle du ministère sur les actions des services, le plan Sapin vise à planifier, en fonction des besoins du politique, les actions d'un service public et de ce fait à réduire leur autonomie.

C'est l'indépendance de l'inspection qui est lourdement menacée.

Enfin, des «sanctions administratives», décidées par le directeur régional pourront remplacer les procédures pénales relevées par l'inspection du travail : ces soi-disant «nouveaux pouvoirs» sont en réalité une dépénalisation des pratiques patronales délictueuses.

L'intersyndicale SUD-CGT-SNUTEFI/FSU et les agents du Ministère du Travail combattent depuis

de nombreux mois cette réforme, pour garantir leurs conditions de travail et d'emploi, mais aussi pour que les salarié-es puissent conserver une inspection du travail indépendante du pouvoir politique et des pressions patronales, organisée au plus proche de la réalité des territoires, et dotée de pouvoirs suffisants pour garantir le respect du code du travail.

C'est d'une vraie «réforme» de ce service public essentiel pour des millions de salarié-es dont nous avons besoin pour contrecarrer les offensives patronales et dans un contexte de choix politiques qui affaiblissent les règles protectrices communes, elle devrait être renforcée en effectifs, dotée de pouvoirs clairs et dissuasifs.

Parce que aux côtés des agents et des organisations syndicales du Ministère du travail, nous devons porter les exigences du monde du travail pour renforcer le système d'inspection du travail, l'union syndicale Solidaires appelle à participer massivement au meeting du 27 janvier

Sud Matmut

Téléphone : 06 66 75 97 84
Télécopie : 01 73 79 48 90
Messagerie : solidairesmatmut@gmail.com
Internet : <http://solidairesmatmut.wifeo.com>